



## TARIFICATION DES HONORAIRES

(à compter du 01/01/2018)

### A la charge du vendeur

*Barème réservé aux particuliers dans le cadre de dossier courant*

#### BIEN A USAGE D'HABITATION, TERRAIN A BATIR, INDUSTRIEL ET COMMERCIAL

Pour un prix de vente

- Inférieur à 100 000 € :	7 000 TTC
- Entre 100 001 € et 150 000 € :	8 000 TTC
- Entre 150 001 € et 200 000 € :	9 000 TTC
- Au-delà de 200 001 €	5 % TTC du prix de vente

#### PARKING OU BOX

- Forfait à	2500 € TTC
-------------	------------

#### ESTIMATION

Avis de valeur : suivant vacation horaire et type de déplacement incluant, déplacement, secrétariat et débours divers :  
à Partir de 90 € HT

Rapport d'expertise : sur devis en fonction du dossier

---

#### LOCATION

**A la charge du bailleur :** 100 € TTC de frais d'entremise

Frais de visite, étude dossier et rédaction de bail : 10 €/m<sup>2</sup>

Frais d'état des lieux : 3 €/m<sup>2</sup>

**A la charge du locataire :**

Frais visite, étude dossier et rédaction de bail : 10 €/m<sup>2</sup>

Frais d'état des lieux : 3 €/m<sup>2</sup>